

# Résolution Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués du Mouvement autonomiste jurassien s'est réunie le 17 mars 2018 au Restaurant du Jura à Bassecourt sous la présidence de Laurent Coste, en présence de 150 délégués. Le Gouvernement de la République et Canton du Jura était officiellement représenté par M. le Ministre Charles Juillard, lequel, dans son discours, a rappelé et précisé les tenants et aboutissants du transfert cantonal de Moutier. Pour sa part, Madame Maurane Riesen, candidate au Conseil exécutif lors des élections cantonales bernoises du 25 mars 2018, a précisé le sens de son engagement politique au service du Jura méridional et de sa population. Après avoir entendu le rapport politique de Pierre-André Comte, secrétaire général du mouvement, et débattu des différents aspects de l'engagement du Mouvement autonomiste jurassien, les délégués ont adopté la résolution suivante.

## Considérant que :

- Le processus politique initié par la Déclaration d'intention du 20 février 2012, adoptée par les cantons de Berne et du Jura sous l'égide de la Confédération, s'est terminé avec le vote du 24 novembre 2013 et les votes communalistes de 2017 à Moutier, Sorvilier et Belprahon ;
- La commune de Moutier a choisi de rejoindre la République et Canton du Jura, sans qu'aucune irrégularité n'ait été constatée dans l'expression démocratique des ayants droit au vote ; *la commune de Belprahon n'a quant à elle pas pu voter en toute connaissance de cause en raison des recours déposés à Moutier ;*
- La République et Canton du Jura, après avoir confirmé les engagements de son parlement et de son gouvernement à l'égard de la cité prévôtoise, a pris toutes les dispositions juridiques et administratives permettant d'assurer son transfert cantonal conformément à ses attentes légitimes,

## L'Assemblée :

- **Assure l'Etat jurassien de sa confiance dans les négociations relatives à l'adoption du concordat intercantonal sur le transfert de Moutier à la République et Canton du Jura ;**
- **Dénonce l'attitude de celles et ceux qui, refusant d'accepter la volonté démocratiquement exprimée des Prévôtois, ont fait le choix de nuire aux intérêts de la ville de Moutier plutôt que de se rallier à la grande majorité de la population qui aujourd'hui souhaite aller de l'avant et préparer le transfert de la ville ;**
- **Rend le canton de Berne et la Confédération solennellement attentifs aux risques politiques encourus si la majorité jurassienne de Moutier devait être bafouée au gré de jugements ou manœuvres dilatoires contraires à sa décision souverain.**
- **Apporte son soutien total aux candidates et candidats autonomistes dans le cadre des prochaines élections cantonales bernoises ; le Jura-Sud a besoin d'élus qui en préservent la spécificité et renforcent ses droits fondamentaux.**

Le Mouvement autonomiste est conforté dans son action de défense de l'identité culturelle francophone jurassienne et de l'autonomie du Jura-Sud, dans le cadre des institutions actuelles, action qui, à terme, doit donner à la région les moyens de la pleine maîtrise de son destin.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**